



## Élection municipale du 2 novembre 2025 Avis public d'élection

*Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle d'usage qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.*

Par cet avis public, Stéphane Parent, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électeurs de la municipalité de Cantley.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- maire ;
- conseiller du district des Monts (numéro 1) ;
- conseiller du district des Prés (numéro 2) ;
- conseiller du district de la Rive (numéro 3) ;
- conseiller du district des Parcs (numéro 4) ;
- conseiller du district des Érables (numéro 5) ;
- conseiller du district des Lacs (numéro 6).

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Vous devez prendre rendez-vous en communiquant avec le bureau du président d'élection.

**Du 19 septembre au 3 octobre 2025, selon l'horaire ci-dessous**

Le vendredi 19 septembre de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

Le mardi 23 septembre de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

Le mercredi 24 septembre de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

Le jeudi 25 septembre de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

Le mardi 30 septembre 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

**ATTENTION : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

**Jour de vote par anticipation : le dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

**Jour du scrutin : le dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander, jusqu'au 21 octobre 2025, à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de Cantley

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 23 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025, vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

5. Me Charles Dufour a été nommé secrétaire d'élection.
6. Madame Sylvie Lirette a été nommée adjointe du président d'élection et peut recevoir des déclarations de candidature.
7. Vous pouvez joindre l'équipe du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Stéphane Parent, président d'élection  
Charles Dufour, secrétaire d'élection  
Sylvie Lirette, adjointe du président d'élection

8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Par téléphone au 819 827-3434, poste 6802  
Par courriel à [election2025@cantley.ca](mailto:election2025@cantley.ca)

**Donné à Cantley, le 3 septembre 2025**



Stéphane Parent, président d'élection

\*\*\*\*\*

**Certificat de publication**

Je, Stéphane Parent, président d'élection, certifie par le présent que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil et dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley, le 3 septembre 2025**



Stéphane Parent, président d'élection